

## Régie de police de Montcalm

### *Extrait de procès-verbal ou copie de résolution*

Séance ordinaire de la Régie tenue le 21 novembre 2018, à 20 h 00, dans la salle du conseil de la MRC de Montcalm, au 1540 de la rue Albert à Sainte-Julienne.

Sont présents : M. Jean-Pierre Charron, maire de Sainte-Julienne  
M. Stéphane Breault, conseiller de Sainte-Julienne  
M. Michel Jasmin, maire de Saint-Calixte  
M. Denis Mantha, conseiller de Saint-Calixte  
M. Patrick Massé, maire de Saint-Lin-Laurentides  
M. Jean-Luc Arène, conseiller de Saint-Lin-Laurentides  
M. Pierre Lortie, conseiller de Saint-Lin-Laurentides  
M. Benoit Venne, conseiller de Saint-Lin-Laurentides

Est aussi présent : M. Denis Malouin, secrétaire-trésorier

#### **Résolution numéro 2018-11-21-019**

##### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2019

Attendu que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition de M. Benoit Venne appuyée par M. Michel Jasmin, il est résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Régie pour l'année 2019, qui se tiendront le troisième mercredi des mois de mars, mai, septembre et novembre, soit les 20 mars, 15 mai, 18 septembre et 20 novembre 2019.

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2018.

Copie certifiée conforme ce 11 janvier 2019.

(signé) *Denis Malouin*

---

Denis Malouin, secrétaire-trésorier